

■ FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE

Arrêté du :

portant sur l'organisation des admissions, préinscriptions et inscriptions en formation initiale, formation continue et formation initiale par apprentissage au titre de l'année universitaire 2018-2019

Le président de l'université de La Réunion

VU la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

VU le code de l'éducation, notamment les articles D.612-1 à D.612-18, L.832-1 et R.719-48 à R.719-50 ;

VU le code du travail et notamment ses articles L. 6241-8-1, L. 6325-1 à L. 6325-24, L. 6314-1, D. 6325-1 à D. 6325-32 ;

VU le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 381-4 et suivants et R. 381-5 et suivants ;

VU le décret n°2016-672 du 25 mai 2016 ;

VU le décret n°2017-83 du 25 janvier 2017 ;

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master ;

VU l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

VU l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence ;

VU l'arrêté du 30 mai 2013 relatif aux demandes d'admission à une première inscription en première année de licence et aux modalités d'évaluation du niveau de compréhension de la langue française pour les ressortissants étrangers ;

VU l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

VU l'arrêté du 26 janvier 2017 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

VU le règlement relatif à l'admission à la première année du diplôme de master approuvé par délibération du conseil d'administration de l'université de La Réunion en date du 13 mars 2018 ;

VU le règlement relatif à l'admission à la deuxième année du diplôme de master approuvé par délibération du conseil d'administration de l'université de La Réunion en date du 13 mars 2018 ;

VU le règlement relatif à l'admission en licence et licence professionnelle approuvé par délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de La Réunion en date du 12 avril 2018

ARRETE**Article 1. Objet de l'arrêté**

Le présent arrêté fixe l'organisation des opérations d'admission, de préinscription et d'inscription au titre de l'année universitaire 2018-2019 pour l'accès aux différents niveaux des diplômes délivrés par l'université de La Réunion.

Article 2. Année universitaire

L'année universitaire 2018-2019 est fixée du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

Toutefois, pour les formations continues et formations initiales par apprentissage qui démarrent à partir du 16 août 2018 et/ou qui finissent après le 31 août 2019, ou les formations ouvertes entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 août 2019 et offertes sur l'année civile 2019, l'année de référence est l'année universitaire 2018-2019.

Article 3. Préinscription et admission en vue d'une inscription à l'université de La Réunion

L'inscription administrative est subordonnée à une procédure de préinscription pour les candidats :

- qui s'inscrivent pour la première fois à l'université de La Réunion.
- qui souhaitent changer de filière en cours de cursus.
- dont la dernière année d'inscription est antérieure à l'année universitaire 2015-2016.

L'inscription administrative est subordonnée à une procédure d'admission pour les candidats :

- qui déposent un dossier dans le cadre de la formation continue ou en alternance
- qui déposent un dossier au titre d'une formation de licence ou licence professionnelle qui nécessite l'étude d'un dossier préalable, formations listées en annexe 1.
- qui souhaitent bénéficier de la validation des études expériences professionnelles, ou acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur prévu à l'article L613-5 du code de l'éducation.

L'admission à la première et deuxième année du diplôme de master est organisée au regard des modalités fixées par les règlements d'admission adoptées au conseil d'administration du 13 mars 2018.

Les dossiers doivent être déposés au regard des calendriers adoptés par le conseil d'administration annexe 2.

La préinscription et l'admission sont annuelles et personnelles, elles sont renouvelées chaque année universitaire en fonction du calendrier fixé par l'établissement.

Pour les candidats à un diplôme universitaire, une certification ou une formation courte, cf. article 13.

Pour les candidats à un diplôme importé depuis un autre établissement d'enseignement supérieur., cf. article 14

Article 4. Inscription administrative

L'inscription administrative permet de régler les droits d'inscription, d'obtenir les certificats de scolarité et la carte d'étudiant (formation initiale), la carte d'étudiant des métiers (formation initiale par apprentissage et formation continue en alternance) ou la carte de stagiaire de la formation continue (formation continue non alternée).

L'inscription administrative est effectuée dans la période fixée pour la formation choisie (annexe 2).

L'inscription administrative est annuelle et personnelle. Elle est renouvelée au début de chaque année universitaire.

Article 5. Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique détermine le choix des enseignements pédagogiques obligatoires, optionnels ou libres de la formation.

Sauf indication contraire, l'inscription pédagogique est réalisée par l'étudiant, l'étudiant des métiers ou le stagiaire de la formation continue auprès de sa composante de formation (UFR, institut ou école) au plus tard à la fin du premier mois d'enseignement de la formation.

Article 6. Modalités de la préinscription et de l'admission

Dans le cadre d'une première inscription ou d'une réorientation en première année de licence, PACES, DU CPESIP, DUT et classe préparatoire intégrée, la préinscription à l'université de La Réunion est exclusivement formulée :

- via le parcours national Parcoursup,

Dans le cadre d'une admission ou d'une préinscription en deuxième, troisième année de licence, deuxième année de DUT et en licence professionnelle les demandes d'admission ou de préinscription sont exclusivement formulées :

- via le portail ecandidat à l'adresse candidature.univ-reunion.fr
- via le portail de l'IAE iae.reunion.fr pour les formations listées en annexe 3

Les candidats venant d'une formation de BTS et de CPGE sont admis au regard des passerelles d'accès listées en annexe 4. Si la candidature porte sur une filière ou un niveau qui n'est pas prévu par les passerelles, le dossier sera soumis à l'avis de la commission pédagogique de validation des acquis.

Le dépôt des candidatures est effectué dans les périodes fixées en annexe 2.

Dans le cadre d'une admission ou d'une préinscription en première et deuxième année du diplôme de master les demandes d'admission et de préinscription sont formulées :

- via le portail ecandidat à l'adresse candidature.univ-reunion.fr
- via le portail de l'IAE iae.reunion.fr pour les formations listées en annexe 3.

Le dépôt des candidatures est fixé au regard des règlements d'admission en master adoptés par le conseil d'administration du 13 mars 2018.

Dans le cadre d'une admission en classe préparatoire intégrée ou en cycle d'ingénieur les demandes sont formulées à l'ESIROI selon les modalités fixées par l'ESIROI <http://esiroi.univ-reunion.fr/>.

Les étudiants de l'université de La Réunion redoublants peuvent saisir directement leur inscription sans passer par la procédure de préinscription à l'adresse <https://reinscription.univ-reunion.fr> dès l'obtention de leurs résultats définitifs, ou selon les procédures spécifiques de l'IAE, l'IUT et du SUFP indiquées à l'article 10 du présent arrêté.

Les étudiants de l'université de La Réunion admis au niveau immédiatement supérieur au regard des modalités listées en annexe 5 et qui ne postulent pas pour une filière sélective peuvent procéder à leur inscription sans passer par la procédure de préinscription ou d'admission.

Article 7. Modalités de la préinscription et de l'admission des étudiants étrangers non ressortissant de l'Union européenne (U.E.), de l'Espace économique européen (E.E.E.), de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre

Les étudiants étrangers non ressortissant de l'Union européenne (U.E.), de l'Espace économique européen (E.E.E.), de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre doivent candidater quel que soit le niveau de formation :

- via le portail Etudes en France pour les candidats résidant dans un pays ayant signé une convention avec le ministère des affaires étrangères et du développement internationale,
- via un dossier d'admission préalable blanc pour les étudiants étrangers résidant dans un pays non signataire,
- via un dossier d'admission préalable vert pour les candidats étrangers résidant en France.

Article 8. Modalités de l'inscription administrative en formation initiale.

Sauf modalités spécifiques pour les étudiants qui s'inscrivent en troisième année de licence en formation initiale de l'IAE arrêté à l'article 9, au diplôme de doctorat arrêté à l'article 11 du présent arrêté et en 3ème cycle de médecine arrêté à l'article 12 du présent arrêté.

Sauf modalités spécifiques pour les usagers relevant de la formation continue au regard des conditions fixées dans l'annexe 6 et dont l'inscription dépend exclusivement du SFP au regard des modalités fixées à l'article 10.

Pour une première inscription à l'université de La Réunion et sous réserve d'avoir accompli une pré-inscription selon les modalités fixées aux articles 5 et 6, le candidat procède à la saisie des éléments requis sur l'application IAPRIMOWEB à l'adresse : <https://inscription.univ-reunion.fr> avec ses identifiants du portail admission Parcoursup, Etudes en France ou ecandidat.

Un candidat qui dispose déjà d'un numéro d'étudiant de l'université de La Réunion délivré après 2015 peut procéder à la saisie des éléments requis pour son inscription sur l'application IAREINSWEB à l'adresse : <https://reinscription.univ-reunion.fr> avec ce numéro d'étudiant dès la publication des résultats définitifs de sa formation en cours.

Les candidats postulant pour une filière sélective ou qui ont fait une demande de réorientation et qui ont obtenu un avis favorable sous réserve via la plateforme ecandidat doivent au préalable télécharger le dernier relevé de notes sur son dossier de candidature à l'adresse candidature.univ-reunion.fr afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour effectuer leur inscription en ligne.

Chaque usager qui s'inscrit en formation initiale doit s'acquitter de la contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé. Cette contribution est fixée à 90 €, elle est acquittée auprès du centre régional des œuvres universitaires et scolaires. L'inscription à l'université de La Réunion sera subordonnée à la présentation du reçu relatif au paiement de cette cotisation.

Sont exonérés de cette contribution les étudiants bénéficiant d'une bourse de l'enseignement supérieur pour l'année en cours.

Chaque usager doit s'acquitter en outre des droits d'inscription afférents au diplôme national :

- soit par paiement complet ou en 3 fois sans frais en ligne après la saisie de son dossier ;
- soit par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'université de La Réunion sur un rendez-vous préalablement obtenu après la saisie de son inscription en ligne.
- soit par carte bancaire sur un rendez-vous préalablement obtenu après la saisie de son inscription en ligne.

En cas de paiement des droits d'inscription par anticipation (paiement en ligne) l'inscription est définitivement acquise après le contrôle et la validation de la régularité du dossier.

Après contrôle du dossier et sous réserve de recevabilité des pièces justificatives listées en annexe 7, un rendez-vous sera fixé par l'administration pour retirer la carte d'étudiant sur présentation de sa pièce d'identité et de l'original du relevé de notes du baccalauréat pour les étudiants néo bacheliers.

Article 9. Modalités de l'inscription administrative en formation initiale pour la troisième année de licence à l'IAE :

Le candidat autorisé à s'inscrire devra compléter un dossier d'inscription qui lui sera communiqué par le ou la gestionnaire de formation. Le dossier constitué avec l'ensemble des pièces demandées, lui sera réclamé lors de la réunion de rentrée. Il pourra également le déposer auprès du ou de la gestionnaire.

Institut d'administration des
entreprises (IAE) :

École Universitaire de Management
24, avenue de la Victoire
CS 92003
97744 Saint Denis Cedex

Le règlement des droits d'inscription doit être effectué auprès du ou de la gestionnaire concerné(e)

par carte bleue ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'université de La Réunion. Le règlement en trois fois sans frais est possible.

La délivrance de la carte d'étudiant pourra se faire immédiatement dans le cas d'une inscription payée par carte bleue.

Les usagers devront, au préalable, s'acquitter de la contribution prévue à l'article 8 auprès du centre régional des œuvres universitaires et scolaires.

Article 10. Modalités de l'inscription administrative en formation continue et en formation initiale par apprentissage.

Modalités relatives à l'inscription aux formations initiales par apprentissage et continues de l'institut d'administration des entreprises (IAE) :

L'inscription du candidat est subordonnée, après avis favorable émis suite aux phases de candidature, à la signature d'un contrat d'alternance (professionnalisation ou apprentissage). Il devra compléter un dossier d'inscription administrative qui lui sera communiqué par le ou la gestionnaire de formation. Une fois le dossier constitué avec l'ensemble des pièces demandées, il lui sera demandé de le remettre à l'IAE lors de la réunion de rentrée. Il pourra également le déposer directement auprès du ou de la gestionnaire.

Institut d'administration des
entreprises (IAE) :

École Universitaire de Management
24, avenue de la Victoire
CS 92003
97744 Saint Denis Cedex

Le règlement des droits d'inscription doit être effectué auprès du ou de la gestionnaire concerné(e) par carte bleue ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'université de La Réunion. En fonction du coût de la formation, un échéancier peut être obtenu auprès de l'agent comptable de l'Université de la Réunion dans le cadre des conventions individuelles.

Pour les apprentis, les frais d'inscription et de formation sont réglés par le CFA-UR.

Pour la formation continue, le paiement des droits nationaux, en fonction du financeur, peut être réalisé en différé : par chèque sur présentation de facture pour une entreprise ; facture adressée à l'OPCA après réception de sa notification.

Pour le règlement des frais de formation, les démarches devront être réalisées en parallèle au dossier de candidature. Ces démarches sont précisées sur le site de l'IAE : <http://www.iae-reunion.fr/financement-formation-continue.php> Une confirmation du financement via une notification ou une convention sera exigée pour l'inscription et afin de poursuivre les cours.

La délivrance de la carte de stagiaire de la formation continue (formation continue) ou de la carte d'étudiant des métiers (formation initiale par apprentissage) pourra se faire de manière différée dans le cas d'une inscription en formation continue ou en apprentissage.

Modalités relatives à l'inscription aux formations gérées par le service universitaire de formation permanente (SUIFP) :

Pour un accès en licence professionnelle

Candidat ayant validé son dossier de candidature en ligne sur la plate-forme e-candidat (cf. modalités de l'article 6) et obtenu un avis favorable

Situation du candidat	Inscription en ligne	Paiement des droits nationaux
a) Le candidat a une entreprise et il a signé un contrat de professionnalisation	1. Première inscription : Application IAPRIMOWEB https://inscription.univ-reunion.fr avec ses identifiants du portail e-candidat 2. Déjà un numéro étudiant délivré après 2015 : Application IAREINSWEB https://reinscription.univ-reunion.fr	a) Les droits nationaux seront réglés par facture différée envoyée à son entreprise ou son OPCA
b) Le candidat a une entreprise et il a signé un contrat d'apprentissage		b) Le futur apprenti(e) est exonéré(e) des droits nationaux. Ils seront réglés par le CFA-UR.
c) Le candidat est demandeur d'emploi et il a un stage dans une entreprise		c, d et e) Il prend RDV avec le ou la gestionnaire de formation du SUFP. Les droits nationaux sont à sa charge.
d) Le candidat est salarié, bénéficiant d'un dispositif de formation et de financement tel que le CIF ou la période de professionnalisation		
e) Le candidat finance sa formation		

Pour un accès en master professionnel et master en formation continue

Candidat ayant validé son dossier de candidature en ligne sur la plate-forme e-candidat (cf. modalités de l'article 6) et obtenu un avis favorable		
Situation du candidat	Inscription en présentiel	Paiement des droits nationaux
a) Le candidat a une entreprise et il a signé un contrat de professionnalisation		

b) Le candidat a une entreprise et il a signé un contrat d'apprentissage	Il prend RDV avec le ou la gestionnaire de formation du SUIP pour finaliser son inscription et régler selon sa situation les droits nationaux : Par téléphone : 02.62.48.33.70 Ou Par courriel : sufp@univ-reunion.fr
c) Le candidat est demandeur d'emploi et il a un stage dans une entreprise	
d) Le candidat est salarié, bénéficiant d'un dispositif de formation et de financement tel que le CIF ou la période de professionnalisation	
e) Le candidat finance sa formation	

Selon la formation et sa situation, chaque usager doit s'acquitter des droits d'inscription afférents et des frais de formations :

- soit par paiement complet ou en 3 fois sans frais
- soit par chèque ou carte bleue à l'ordre de l'agent comptable de l'université de La Réunion
- soit en espèces auprès de l'agence comptable et sur rendez-vous préalablement obtenu par courriel auprès de la direction du SUIP : sufp@univ-reunion.fr

En fonction du coût de la formation, un échéancier peut être obtenu auprès de l'agent comptable de l'Université de la Réunion.

L'inscription administrative n'est acquise qu'après le règlement complet de tous les droits d'inscription.

Modalités relatives à l'inscription aux formations gérées par l'institut universitaire de technologie (IUT)

L'inscription est subordonnée à la signature d'un contrat de professionnalisation, d'un contrat d'apprentissage, ou à l'acceptation d'une période de professionnalisation pour les candidats salariés.

L'inscription administrative des apprentis est effectuée et réglée par le CFA-UR.

Le candidat sera directement inscrit en formation par le pôle Formation Continue et Alternance une fois la convention de formation signée entre l'université et l'entreprise.

L'inscription administrative des stagiaires s'effectue au pôle Formation Continue et Alternance de l'IUT :

Pôle Formation Continue et
Alternance

IUT de La Réunion
40 avenue de Soweto – BP 373
97455 Saint-Pierre Cedex

Pour la formation continue, le paiement des droits nationaux, en fonction du financeur, est réalisé en différé : soit par chèque sur présentation d'une facture pour une entreprise ; soit par virement sur présentation d'une facture adressée à l'OPCA qui aura délivré une attestation de prise en charge. Le candidat « Individuel Payant » règle ses droits nationaux par chèque ou carte bleue.

Article 11. Modalités pour une inscription en doctorat et en HDR

L'inscription au diplôme de doctorat est soumise à une autorisation d'inscription, les candidats doivent se rapprocher du pôle recherche de l'université de La Réunion préalablement à leur demande d'inscription (en SHS, un critère académique d'inscription existe : il faut avoir obtenu au moins 12/20 de moyenne générale sur l'ensemble du master). Les candidats devront saisir un dossier sur la plateforme e-candidat dédiée à l'admission en doctorat et en HDR à l'adresse <http://candidature-doctoranthdr.univ-reunion.fr>.

La réinscription en deuxième et troisième année au diplôme de doctorat est soumise à l'avis du comité de suivi de thèse.

A partir d'une réinscription en 4ème année, outre l'avis du comité de suivi de thèse, une dérogation signée par la direction de la thèse doit être demandée au Président de l'université de La Réunion. Sauf cas exceptionnels, le nombre d'inscriptions autorisées ne pourra excéder le nombre de six.

Dès l'obtention de l'autorisation d'inscription :

pour une première inscription à l'université de La Réunion, un candidat devra saisir les éléments requis sur l'application IAPRIMOWEB à l'adresse : <https://inscription.univ-reunion.fr> avec ses identifiants du portail d'admission ecandidat.

un candidat qui dispose déjà d'un numéro d'étudiant de l'université de La Réunion peut procéder à la saisie des éléments requis pour son inscription sur l'application IAREINSWEB à l'adresse : <https://reinscription.univ-reunion.fr> avec son numéro d'étudiant.

Les périodes d'inscription sont fixées selon le calendrier en annexe 2.

Les doctorants devront s'acquitter des droits d'inscription dans les conditions prévues à l'article 8 du présent arrêté.

Article 12. Modalités pour une inscription en 3ème cycle de médecine

Pour une première inscription à l'université de La Réunion les internes doivent saisir un dossier de préinscription à l'adresse <http://sante-candidature.univ-reunion.fr> . Dès validation de la préinscription, ils doivent procéder à la saisie de l'inscription administrative en ligne sur l'application IAPRIMOWEB à l'adresse : <https://inscription.univ-reunion.fr> en s'identifiant avec le numéro de dossier transmis lors de la phase de préinscription.

Pour une réinscription, les internes peuvent procéder à la saisie des éléments requis sur l'application IAREINSWEB à l'adresse : <https://reinscription.univ-reunion.fr> .

Article 13. Modalités pour une inscription en diplôme universitaire, certification et formations courtes.

A l'exception du diplôme universitaire CPESIP pour lequel les modalités d'inscription sont identiques à celles pour l'inscription en formation initiale.

Les modalités de candidature et d'inscription aux diplômes universitaires, certification et formations courtes sont arrêtées par les différents centres de gestion. Les procédures attachées sont disponibles sur les sites internet suivants :

Pour la formation initiale : scolarite.univ-reunion.fr

Pour la formation continue et la formation initiale par apprentissage :

formations dispensées par l'IAE : <http://www.iae-reunion.fr/>

formations dispensées par le SUFP : <http://sufp.univ-reunion.fr/>

formations dispensées par l'IUT : <http://iut.univ-reunion.fr/>

Article 14. Modalités pour une admission à un diplôme importé depuis un autre établissement d'enseignement supérieur.

Les modalités de candidature pour les formations importées depuis un autre établissement d'enseignement supérieur sont disponibles :

formations dispensées par l'IAE : <http://www.iae-reunion.fr/>

formations dispensées par le SUFP : <http://sufp.univ-reunion.fr/>

formations dispensées par l'IUT : <http://iut.univ-reunion.fr/>

Article 15.

La direction générale des services et les services administratifs et techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution et de la publicité du présent arrêté.

Le

Le Président de l'université de La Réunion

Pr. F. MIRANVILLE



LICENCE	Licence 3 administration publique
	Licence 3 mention économie gestion parcours Gestion des Entreprises
	Licence 3 mention économie gestion parcours Sciences et Techniques Comptables et Financières
	Licence 3 mention économie gestion parcours Management de la Distribution
LICENCES PROFESSIONNELLES	Domaine droit, économie, gestion
	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle
	Commerce et distribution
	Gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire
	Logistique et pilotage des flux
	Management et gestion des organisations
	Métiers des arts culinaires et des arts de la table
	Métiers du tourisme et des loisirs
	Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration
	Domaine sciences humaines et sociales
	Métiers de la communication : chargé de communication
	Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles
	Domaine sciences, technologies, santé
	Agronomie
	Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique
	Métiers des réseaux informatiques et télécommunications
	Métiers du BTP : génie civil et construction
	Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement
	Technico-commercial

Annexe 2 – Calendrier

Diplômes nationaux	Etapes	Formations initiales	Formations initiales par apprentissage
Classe préparatoire intégrée CPESIP DUT PACES Licences Licences professionnelles	Préinscription Parcoursup - uniquement les candidats s'inscrivant en première année : <ul style="list-style-type: none"> ● s'inscrivant pour la 1^{ère} fois à l'UR, ● qui souhaitent changer de filière, ● dont la dernière année d'inscription est antérieure à 2015/2016 	Du 22 janvier au 13 mars 2018	-
	Phase dérogatoire Parcoursup	Du 26 juin au 21 septembre 2018	
	Phase d'admission – candidats en deuxième ou troisième année de licence, en licence professionnelle	Du 15 mai au 15 juin 2018	Selon le calendrier défini par la composante concernée
	Phase(s) dérogatoire(s) possible(s)	Du 6 juillet au 15 juillet 2018	
	Inscription	Du 6 juillet au 31 août 2018	Du 6 juillet au 29 décembre 2018
Inscription en ligne dérogatoire	Jusqu'au 29 septembre 2018 Jusqu'au 30 novembre 2018 pour les formations de l'IAE		
MASTER 1^{ère} année	1^{ère} session - Phase d'admission (ne concerne pas les Masters cités ci-dessous)	Du 1 ^{er} avril au 2 mai 2018	
	1^{ère} session – phase d'admission Master IAE mention Contrôle, Comptabilité, Audit, mention Marketing, Vente et mention Tourisme	Du 22 mars au 13 mai 2018	Selon le calendrier défini par la composante concernée
	1^{ère} session – phase d'admission Master IAE mention Gestion des Ressources	-	Du 12 février au 30 avril 2018

	Humaines et Mention Management et administration des Entreprises				
	2nde session – Phase d'admission	Du 20 juin au 27 juin 2018, puis à partir du 16 août 2018 pour les places déclarées vacantes	Du 20 juin au 27 juin 2018, puis à partir du 16 août 2018 pour les places déclarées vacantes	Du 20 juin au 27 juin 2018, puis à partir du 16 août 2018 pour les places déclarées vacantes	Du 20 juin au 27 juin 2018, puis à partir du 16 août 2018 pour les places déclarées vacantes
	Inscription*	Du 6 juillet au 31 août 2018	Du 6 juillet au 29 décembre 2018	Du 6 juillet 2018 au 31 mai 2019	
MASTER 2^e année	1^{ere} session - Phase d'admission (ne concerne pas les Masters cités ci-dessous)	Du 1 ^{er} avril au 2 mai 2018	Selon le calendrier défini par la composante concernée	Selon le calendrier défini par la composante concernée	Selon le calendrier défini par la composante concernée
	1^{ere} session – phase d'admission Master IAE mention Contrôle, Comptabilité, Audit, mention Marketing, Vente et mention Tourisme	Du 22 mars au 13 mai 2018	Selon le calendrier défini par la composante concernée -	Selon le calendrier défini par la composante concernée -	Selon le calendrier défini par la composante concernée -
	1^{ere} session – phase d'admission Master IAE mention Gestion des Ressources Humaines et Mention Management et administration des Entreprises	-	Du 12 février au 30 avril 2018	Du 12 février au 30 avril 2018	Du 12 février au 30 avril 2018
	2nde session – Phase d'admission	Du 20 juin au 27 juin 2018,	Du 20 juin au 27 juin 2018, puis à partir du 16 août 2018 pour les places déclarées vacantes	Du 20 juin au 27 juin 2018, puis à partir du 16 août 2018 pour les places déclarées vacantes	Du 20 juin au 27 juin 2018, puis à partir du 16 août 2018 pour les places déclarées vacantes
	Inscription*	Du 6 juillet au 29 septembre 2018	Du 6 juillet au 29 décembre 2018	Du 6 juillet 2018 au 31 mai 2019	
Autres diplômes de formations continues	Inscription*	-	-	Du 6 juillet 2018 au 31 mai 2019	Du 6 juillet 2018 au 31 mai 2019

* Sous réserve de la publication des droits nationaux par le Ministère

Annexe 3 – Liste des formations de l'IAE dont les candidatures doivent être effectuées sur le portail de l'IAE www.iae-reunion.fr

LICENCE 3 Economie Gestion, parcours Gestion des Entreprises GE
LICENCE 3 Economie Gestion, parcours Sciences et Techniques Comptables et Financières STCF
LICENCE 3 Economie Gestion, parcours Management de la Distribution MD
LICENCE PROFESSIONNELLE Management et Gestion des Organisations MGO Alternance
LICENCE PROFESSIONNELLE Métiers du Marketing Opérationnel MMO (Commerce et Distribution)
LICENCE PROFESSIONNELLE Organisation et Gestion des Etablissements Hôteliers et de la Restauration OGEHR
LICENCE PROFESSIONNELLE Métiers des Arts Culinaires et des Arts de la Table MACAT
LICENCE PROFESSIONNELLE Métiers du Tourisme et des Loisirs MTL
MASTER 1 et 2 Gestion des Ressources Humaines GRH
MASTER 1 et 2 Management de la Distribution MD
MASTER 1 et 2 Management et Administration des Entreprises MAE - Création et Développement d'Entreprises Innovantes
MASTER 2 Management et Administration des Entreprises MAE - Cadre Double Compétence
MASTER 2 Management des Associations MMA
MASTER 2 Management et Enseignement en Santé MES
MASTER 2 Pilotage des Organisations en Santé POS
DU Création et Développement d'Entreprises Innovantes CDEI
DU Méthodologie des Sciences de Gestion MSG
DU Management de la Distribution

Annexe 4 : Tableaux de correspondances des CPGE et BTS

4.1 Tableau des correspondances après une 1^{ère} année de CPGE scientifique

Licence CPGE	SCIENTES DE LA VIE	CHIMIE	SCIENTES DE LA TERRE	PHYSIQUE	MATHÉMATIQUES	L1 FEA	INFORMATIQUE	L2 GENIE CIVIL	L2 ECONOMIE	L2 AES	SCIENTES POUR LA SANTE
	MPSI (Math, Physique et SI)	L2	L2	L2	L2	L2	L2	L2	L2	L2	L2
PCSI (Physique, Chimie et SI)		L2	L2	L2	L2	L2	L2	L2	L2	L2	
PTSI (Physique, Technologies et SI)		L2	L2	L2	L2	L2	L2	L2	L2	L2	
BCPST (Biologie, Chimie, Physique et ST)	L2	L2	L2	L2	L2		L2		L2	L2	L2
TSI (Technologie et SI)		L2		L2		L2	L2	L2	L2	L2	

Une commission de validation des acquis ad hoc (conseil de classe de la CPGE présidée par un universitaire référent) permet à l'issue d'une première ou deuxième année de CPGE le changement de filière - réorientation pour une poursuite d'études dans une filière autre que celle initialement choisie par l'étudiant CPGE en 1^{ère} année ;
 2° D'aller au-delà des passerelles de droit indiquées pour permettre une entrée à l'Université à un niveau supérieur.

4.2 Tableau des correspondances après une 2^{ème} année de CPGE scientifique

Licence	CPGE											
	SCIENTES DE LA VIE	CHIMIE	SCIENTES DE LA TERRE	PHYSIQUE	MATHÉMATIQUES	FEA	INFORMATIQUE	GENIE CIVIL PARCOURS GENIE CIVIL	GENIE CIVIL PARCOURS GENIE URBAIN	ECONOMIE	L7 AES	SCIENTES POUR LA SANTE
MP	L2	L2	L2	L3	L3	L2	L2	L2	L2	L2	L2	
PC	L2	L3	L2	L3	L3	L2	L2	L2	L2	L2	L2	
PSI	L2	L2	L2	L3	L3	L2	L2	L2	L2	L2	L2	
PT	L2	L2	L2	L3	L2	L3	L2	L3	L2	L2	L2	L2
BCPST	L3	L3	L3	L2	L2	L2	L2	L2	L2	L2	L2	
TSI	L2	L2	L2	L3	L2	L3	L2	L3	L2	L2		
Prépa-post Bac+2	ATS			L3	L3	L3		L3				

Une commission de validation des acquis ad hoc (conseil de classe de la CPGE présidée par un universitaire référent) permet à l'issue d'une première ou deuxième année de CPGE

- 1° le changement de filière - réorientation pour une poursuite d'études dans une filière autre que celle initialement choisie par l'étudiant CPGE ;
- 2° D'aller au-delà des passerelles de droit indiquées pour permettre une entrée à l'Université à un niveau supérieur.

4.3 Tableau des correspondances après une 1^{ère} année de CPGE économique et commerciale ou littéraire

Licence	ECONOMIE GESTION	AES	DROIT	LLCER	LETTRES	GEOGRAPHIE	HISTOIRE	MATHÉMATIQUES
CPGE								
Eco et com Option Economique	L2	L2				L2	L2	
Eco et com Option Scientifique	L2	L2				L2	L2	L2
Eco et com Option Technologique	L2	L2				L2	L2	
Lettres				L2	L2	L2	L2	
Lettres et Sciences sociales (B/L)		L2			L2	L2	L2	L2

Une commission de validation des acquis ad hoc (conseil de classe de la CPGE présidée par un universitaire référent) permet à l'issue d'une 1^{ère} ou 2^{ème} année de CPGE :

- le changement de filière - réorientation pour une poursuite d'études dans une filière autre que celle initialement choisie par l'étudiant CPGE en 1^{ère} année ;
- d'aller au-delà des passerelles de droit indiquées pour permettre une entrée à l'Université à un niveau supérieur.

4.4 Tableau des correspondances après une 2^{ème} année de CPGE économique et commerciale ou littéraire

Licence CPGE	ECONOMIE-GESTION	AES	DROIT	LLCER	LETTRES	GEOGRAPHIE	HISTOIRE	INFO-COMM	SCIENCES SOCIALES	MATHÉMATIQUES
Eco et com Option Economique	L3	L3				L3	L3	L3	L3	
Eco et com Option Scientifique	L3	L3				L3	L3	L3	L3	L2
Eco et com Option Technologique	L3	L3				L3	L3	L3	L3	
LETTRES				L3	L3	L3	L3	L3	L3	
Lettres et Sciences Sociales (B/L)		L3	L2		L3	L3	L3	L3	L3	L2

Une commission de validation des acquis ad hoc (conseil de classe de la CPGE présidée par un universitaire référent) permet à l'issue d'une première ou deuxième année de CPGE :

- 1° le changement de filière - réorientation pour une poursuite d'études dans une filière autre que celle initialement choisie par l'étudiant CPGE en 1ère année ;
- 2° D'aller au-delà des passerelles de droit indiquées pour permettre une entrée à l'Université à un niveau supérieur.

4.5 Tableau des correspondances après un BTS production

BTS Secteur de la production / LICENCES	GENIE CIVIL	SCIENCES DE LA VIE	CHIMIE	SCIENCES DE LA TERRE	PHYSIQUE	MATHEMATIQUES	EEA	INFORMATIQUE	SCIENCES POUR LA SANTE
Analyses de biologie médicale		L2	L2						L2
Aménagement finition	L2								
Maintenance des véhicules automobiles, option véhicules particuliers							L2		
Assistance technique d'ingénieur	L2				L2		L2		
Bâtiment	L2								
Bio-analyses et contrôles		L2	L2						L2
Conception de produits industriels	L2				L2		L2		
Conception réalisation syst. Automatique	L2				L2		L2	L2	
Architectures en métal : conception et réalisation	L2								
Contrôle industriel et régulation automatique					L2		L2	L2	
Design de mode, textile et environnement opt : mode									
Développement et réalisation bois	L2								
Diététique									
Électrotechnique	L2				L2		L2	L2	
Enveloppe du bâtiment : conception et réalisation	L2								
Étude et économie de la construction	L2								
Fluides énergies domotique, option génie climatique et fluidique	L2						L2		
Fluides énergie domotique : option génie froid et cdt air	L2						L2		
Fluides énergies environnements opt. : domotique et bâtiments communicants							L2		
Systèmes numériques option Informatique et réseaux							L2	L2	
Maintenance des systèmes option Systèmes de production	L2						L2		
Maintenance des syst. option Syst énergétiques et fluidiques							L2		
Qualité dans les indus alimentaires et bio-industries		L2	L2						
Systèmes constructifs bois et habitat *	L2								
Systèmes numériques option Électronique et communications					L2		L2	L2	
Travaux publics	L2								
Services informatiques aux organisations (SIO)								L2	

Au-delà des modalités fixées dans le tableau les étudiants peuvent poser un dossier au titre de la validation des acquis.

4.6 Tableau des correspondances après un BTS services

BTS Services / LICENCES	AES DROIT	ECONOMIE-GESTION	LLCER	LETTRES	SCIENCE DE LA SOCIETE
Gestion de la PME	L2	L2			
Support à l'action managériale	L2				
Assurance	L2	L2			
Banque conseiller de clientèle	L2	L2			
Commerce international à référentiel européen	L2	L2	L2 (parcours correspondant à la langue étudiée en BTS)		
Communication					L3 Mention Info-corn
Comptabilité et gestion des organisations	L2	L2			
Économie sociale et familiale	L2	L2			
Management en hôtellerie-restauration	L2				
Management des unités commerciales	L2	L2			
Métiers de l'esthétique, cosmétique, parfumerie					
Négociation et digitalisation relation client	L2	L2			
Professions immobilières	L2	L2			
Services et prestations des secteurs sanitaire et social					
Technico-commercial	L2	L2			
Tourisme	L2		L2 (parcours correspondant à la langue étudiée en BTS)		
Transport et prestations logistiques	L2				
Diplôme de Comptabilité et de Gestion 1 (avec obtention des UV1, UV5, UV8, UV9, UV12)	L2	L2			
Diplôme de Comptabilité et de Gestion 2 (avec obtention des UV1, UV5, UV6, UV8, UV9, UV12)	L2	L3			
Diplôme de Comptabilité et de Gestion 3 (diplôme obtenu)	L3	L2	L3		

Au-delà des modalités fixées dans le tableau les étudiants peuvent poser un dossier au titre de la validation des acquis.

Annexe 5 - modalités d'accès

Au niveau Licence 2ème et 3ème année

U.F.R. SCIENCES ET TECHNOLOGIES

Formation d'origine	Formation d'accueil
L2 E.E.A. (Electronique, Energie électrique, Automatique)	Portail Informatique, Electronique, Energie électrique, Automatique (I.E.E.A.) Portail Sciences Fondamentales Portail Sciences de la Nature et de la Vie
L2 Informatique	
L2 Mathématiques	
L2 Physique	
L2 Chimie	
L2 Sciences de la Terre	
L2 Sciences de la Vie	PACES ayant obtenu 60 crédits ECTS
L3 E.E.A. (Electronique, Energie électrique, Automatique)	L2 E.E.A. (Electronique, Energie électrique, Automatique)
L3 Informatique	L2 Informatique
L3 Mathématiques	L2 Mathématiques
L3 Physique	L2 Physique
L3 Sciences de la Terre	L2 Sciences de la Terre
L3 Sciences de la Vie	L2 Sciences de la Vie
	DUT génie biologique option génie de l'environnement
L3 Chimie	L2 Chimie

Au niveau Licence 2ème et 3ème année

U.F.R. DROIT ECONOMIE ET GESTION

Formation d'origine	Formation d'accueil
L2 Administration Economique et Sociale	Portail L1 Economie-Gestion-AES ou L1 AES
L2 Economie	Portail L1 Economie-Gestion-AES ou L1 Economie
L2 Droit	L1 Droit
L3 Administration Economique et Sociale	L2 Administration Economique et Sociale
L3 Economie	L2 Economie
L3 Administration publique	L2 Droit et entretien de sélection
L3 Droit	L2 Droit

Au niveau Licence 2ème et 3ème année

U.F.R. LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Formation d'origine	Formation d'accueil
Domaine Arts, Lettres et Langues	
L2 LLCER Anglais	L1 LLCER Anglais ou L1 Mention Anglais ou LEA parcours Anglais ou LLCE parcours Anglais
L2 LLCER Allemand	L1 LLCER Allemand ou L1 Mention Allemand
L2 LLCER Espagnol	L1 LLCER Espagnol ou L1 Mention Espagnol
L2 Lettres	L1 Lettres ou Lettres Modernes ou Lettres ou Lettres classiques ou Littérature générale et comparée ou Littérature francophone ou Humanités
L3 LLCER Anglais	L2 LLCER Anglais ou L2 Mention Anglais ou L2 LLCE spécialité anglais ou L2 LEA parcours anglais
L3 LLCER Allemand	L2 LLCER Allemand ou L2 Mention Allemand ou L2 LLCE spécialité allemand
L3 LLCER Créole	L2 mention LLCER ou Lettres ou géographie ou histoire ou sciences sociales ou information communication
L3 LLCER Espagnol	L2 LLCER Espagnol ou L2 Mention Espagnol ou L2 LLCE spécialité espagnol

L3 Lettres	L2 Lettres ou Lettres modernes ou Lettres classiques ou Littérature générale et comparée ou Littérature francophone ou Humanités
Domaine Sciences Humaines et Sociales	
L2 Géographie Parcours Géographie Aménagement	Portail L1 Sciences de la Société ou L1 Mention Géographie
L2 Géographie Parcours Sciences Sociales	Portail L1 Sciences de la Société
L2 Géographie Parcours Information et Communication	
L2 Histoire	Portail L1 Sciences de la Société ou L1 Mention Histoire
L2 Histoire Parcours Sciences Sociales	Portail L1 Sciences de la Société
L2 Histoire Parcours Information et Communication	
L3 Géographie Aménagement	L2 Géographie Parcours Géographie Aménagement L2 Géographie Parcours Sciences Sociales L2 Géographie Parcours Information et Communication
L3 Histoire	L2 Histoire
L3 Histoire	L2 Histoire Parcours Sciences Sociales L2 Histoire Parcours Information et Communication
L3 Sciences Sociales	L2 Géographie Parcours Sciences Sociales L2 Histoire Parcours Sciences Sociales
L3 information et Communication	L2 Géographie Parcours Information et Communication L2 Histoire Parcours Information et Communication

Au niveau Licence 2ème et 3ème année

U.F.R. SCIENCES DE L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Formation d'origine	Formation d'accueil
Domaine Arts, Lettres et Langues	
L3 Français Langues Etrangère	L2 Français Langues Etrangère
L2 Sciences et Techniques des Activiés Physiques et Sportives (STAPS) Parcours Education et Motricité	L1 Sciences et Techniques des Activiés Physiques et Sportives (STAPS)
L2 Sciences et Techniques des Activiés Physiques et Sportives (STAPS) Parcours Activité Physique Adaptée	L1 Sciences et Techniques des Activiés Physiques et Sportives (STAPS)
L2 Sciences et Techniques des Activiés Physiques et Sportives (STAPS) Parcours Management du Sport	L1 Sciences et Techniques des Activiés Physiques et Sportives (STAPS)
L3 Sciences et Techniques des Activiés Physiques et Sportives (STAPS) Parcours Education et Motricité	L2 Sciences et Techniques des Activiés Physiques et Sportives (STAPS) Parcours Education et Motricité
L3 Sciences et Techniques des Activiés Physiques et Sportives (STAPS) Parcours Activité Physique Adaptée	L2 Sciences et Techniques des Activiés Physiques et Sportives (STAPS) Parcours Activité Physique Adaptée
L3 Sciences et Techniques des Activiés Physiques et Sportives (STAPS) Parcours Management du Sport	L2 Sciences et Techniques des Activiés Physiques et Sportives (STAPS) Parcours Management du Sport

Au niveau Licence 2ème année

U.F.R. SANTE

Formation d'origine	Formation d'accueil
L2 sciences pour la santé	L1 sciences pour la santé
	PACES ayant obtenu 60 crédits ECTS
	Portail sciences de la nature et de la vie

*

IAE

Formation d'accueil	Formation d'origine
L3 Economie Gestion : <ul style="list-style-type: none"> - parcours sciences et techniques comptables et financières - parcours gestion des entreprises - parcours management de la distribution 	L2 Economie Gestion (accès sur dossier et entretien de motivation. Les candidats doivent présenter un Score lae Message en cours de validité).

Annexe 7 - conditions requises pour le statut FC

Vous êtes inscrit en formation continue :

- Si vous êtes salarié et que vous allez bénéficier d'une prise en charge de votre employeur ou d'un organisme (FONGECIF, AFDAS, ANFH, UNIFORMATION, Congé de formation professionnelle, OPCA, OPACIF, etc.),
- Si vous êtes demandeur d'emploi indemnisé (bénéficiant de l'AREF)
- Si vous êtes inscrit dans une formation exclusivement dispensée en formation continue

Annexe 8 - liste des pièces justificatives.

Pièces à fournir	1ère inscription*	Réinscription
Photocopie du relevé de notes de bac signé avec le cachet de l'établissement (ou titre équivalent)	X	
La copie des relevés de notes associés aux formations suivies dans l'enseignement supérieur	X	X
Photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité	X	X
1 Photo d'identité à télécharger dans l'application	X	X
1 photocopie du certificat de participation à la JDC (Journée de Défense à la Citoyenneté) ou attestation de recensement pour les moins de 25 ans	X	
1 autorisation parentale pour les moins de 18 ans (disponible sur le site de la scolarité)	X	X
1 autorisation d'utilisation de l'image (à télécharger sur le site de la scolarité)	X	X
Certificat de paiement de la contribution vie étudiante obtenu auprès du CROUS pour les étudiants non boursiers	X	X
Attestation d'inscription dans un autre établissement (si inscription en parallèle à l'Université de La Réunion) – à télécharger sur le site de la scolarité	X	X
Notification conditionnelle de bourse le cas échéant	X	X

* Bacheliers 2018, Transferts, BTS, CPGE...

VOUS DEVREZ FOURNIR LES PIÈCES CI-DESSOUS – LE CAS ÉCHEANT :

***Étudiants de nationalité étrangère s'inscrivant pour la première fois :**

* La traduction certifiée conforme par un traducteur assermenté, des diplômes et/ou des relevés de notes

***Étudiants, stagiaires de la formation continue et étudiants des métiers s'inscrivant à l'IAE :**

Accusé-réception du règlement intérieur de l'IAE (document fourni à la rentrée)

2 photos d'identité au format 4,5 X 3,5 cm (Nom-Prénom, filière au dos)

1 photo d'identité au format 2,5 X 2 cm (Nom-Prénom, filière au dos)

1 attestation de Responsabilité Civile au nom de l'étudiant et valable pour l'année universitaire pour les activités de la vie étudiante (stage, formation)

Fiche de renseignement liée au régime d'inscription.

Pièces particulières à rajouter pour les stagiaires de la formation continue et étudiants des métiers (FC et ALT)

attestation d'engagement de présence datée et signée

1 justificatif d'adresse datant de moins de 3 mois (facture d'électricité, d'eau, téléphone...)

1 photocopie de la carte vitale à votre nom ou attestation d'immatriculation à la sécurité sociale

*** Stagiaires de la formation continue et étudiants des métiers s'inscrivant à l'IUT :**

* Pour tous les candidats à l'IUT :

- 1 photo d'identité au format 4,5 cm*3,5 cm (Nom-Prénom au dos) pour le trombinoscope à remettre au secrétariat du département concerné
- Ensemble des relevés de notes de la dernière année d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur
- 1 attestation de Responsabilité Civile au nom de l'étudiant et valable pour l'année universitaire pour les activités de la vie étudiante (stage, formation)

* Pour les candidats s'inscrivant en DUT Génie biologique et DUT Hygiène, Sécurité, Environnement :

-1 fiche médicale pour l'année universitaire visée par le médecin avec une copie du carnet de vaccination ou un certificat médical attestant que les vaccins demandés sont à jour

*** Stagiaires de la formation continue et étudiants des métiers s'inscrivant au SUIP :**

Une photocopie de tous les diplômes obtenus

- Une photocopie de tous les relevés de notes (comprenant le numéro INE ou BEA)

- Un curriculum vitae

- Attestation d'emploi et/ou dernier bulletin de salaire, ou attestation Pôle Emploi (la plus récente)

- Une lettre de motivation à l'attention du Responsable Scientifique de la formation

- 2 photographies d'identité récentes (format 2x1.5cm)

- Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité RECTO/VERSO (Carte Nationale d'Identité ou passeport)

- 1 justificatif de couverture sociale (copie de l'attestation de sécurité sociale, à défaut la carte vitale)

- 1 justificatif d'adresse datant de moins de 3 mois

- Titre de paiement (frais de positionnement) de 20€ (non remboursables).

***Étudiants s'inscrivant en L1 STAPS :**

Certificat de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 3 mois

*** Étudiants s'inscrivant à l'UFR Santé :**

-lettre d'autorisation

-attestation sur l'honneur